L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS.

Bureaux, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 17 JANVIER.

Nouvelles de Washington.

—Correspondance du 5 janvier—

Combinaisons militaires des Confédérés

Un bruit très important s'est répandu aujourd'hui dans les cercles politiques à propos des projets militaires des Confédérés. On affirme, et d'une façon positive, en dépit des dernières publications de la presse rebelle, que le général Lee a été investi du commandement de toutes les forces militaires rebelles avec de pleins pouvoirs en partant de Richmond. Davis le commandant en chef nominal de toutes les armées du Sud. Aussitôt après la confirmation de sa nomination, on dit que Lee se décida à placer Beauregard au commandement des défenses de Richmond, avant l'intention de se rendre lui-même dans la Caroline du Sud pour concentrer les armées dans cette région et faire tête à celle de Sherman.

Opinion des Confédérés sur l'armée de Grant.

Les rebelles croient que l'armée immédiate du général Grant devant Richmond est trop faible en ce moment pour surmonter les obstacles accumulés et continuer pour la défense de la ville et que jusqu'à ce qu'il soit suffisamment renforcé par le [illegible], ce qui ne peut arriver de sitôt, le général Lee avec une portion de son armée, peut très bien s'éloigner de la capitale rebelle pour exécuter un mouvement qui promet autant de succès qu'on n'en aurait contre Sherman. Ainsi le centre serait momentanément transféré sur la côte de l'Atlantique et les projets des généraux confédérés seraient d'agir, en ce qui concerne du moins les places de Wilmington, Charleston, Savannah et places de l'intérieur ou du littoral.

La continuation de la guerre.

Des personnes qui reçoivent les confidences de l'administration militaire disent que les hostilités seront vigoureusement poursuivies pendant les mois d'hiver. Les rebelles désirent avoir du temps, dit-on, une saison de repos, afin de préparer leurs armées pour la campagne du printemps. Il serait aussi opportun de faire ce repos à nos troupes; mais l'opinion prévaut que nous sommes en meilleure position que les rebelles pour continuer la guerre avec vigueur. On peut donc s'attendre à une grande activité de la part de nos armées pendant l'hiver. Mais sur quels points porteront-ils leurs efforts, c'est ce qu'il serait impolitique de dire en ce moment.

Les généraux rebelles.

Les Confédérés commencent à sentir le besoin d'un secours militaire supérieur. Lee est le seul qui maintient leur cause en [illegible]. Il a maintenant sa position et exécuté ses plans sans employer aucun moins de troupes qu'aucun général de l'armée rebelle. Il a combattu sur tous les points de la Virginie pour défendre sa capitale, et a réussi à la garder contre une des plus fortes armées qui aient été envoyées contre elle. Pendant sa campagne, il a porté avec succès la guerre dans le Maryland et la Pennsylvanie et jusqu'ici n'a été défait et il a montré plus d'habileté que nos autres généraux pour tirer de positions désespérées et sauver son armée.

Hood, au contraire, a été malheureux; plus on en dira de plus dans chaque département sur lui, moins ce sera, et plus particulièrement dans ses dernières opérations. Il n'y a personne des désastres dans l'Ouest, depuis le jour où il fut envoyé pour y prendre le commandement. Il est vrai qu'il n'est pas à blâmer personnellement pour le désastre de Hood, à propos d'une campagne qui avait été conçue et tracée par M. Davis, et sur laquelle ce dernier avait donné des instructions qu'il lui fallait suivre.

Cependant l'habileté de Beauregard pour défendre des travaux aboutissement construits contre ceux qui entourent Richmond, est hors de doute. C'est un ingénieur de grande capacité, [illegible] de l'armée rebelle, et les défenses de Richmond ont été, en grande partie, exécutées sous sa direction personnelle, et sous sa direction. C'est pour cette raison qu'on dit que sera donné le chemin pour défendre Richmond contre l'armée de Grant pendant l'absence du général Lee qui a tourné son attention du côté de Sherman.

ATTAQUE SOUTERRAINE CONTRE LE GENERAL GRANT.

Washington, 5 janvier—La proposition présentée hier à la Chambre par M. Blair pour créer un nouveau lieutenant-général, à choisir parmi les majors généraux qui sont actuellement en service, et regardée comme indiquant le but d'une campagne depuis longtemps projetée contre le général Grant. La proposition qui a été appuyée hier par M. Cox, de l'Ohio, mais elle est en grande mesure appuyée. La nouvelle commission sans aucun doute destinée au général Sherman; mais le général Butler peut aspirer à le voir nommé [illegible] Wilmington, et alors Grant peut être représenté comme bon, mais il n'a pu que le parole, le pays peut se demander si la réunion [illegible] général d'aussi hautes raisons pour d'être pas laquelle.

Système de chemins de fer dans la Géorgie et la Caroline du Sud

—Richmond Sentinel du 4 janvier—

La capture de Savannah rend très désirable une modification de notre système de chemins de fer en Géorgie et dans la Caroline du Sud. La ligne directe de Wilmington à Augusta fait un détour à Branchville précisément pour prendre une nouvelle direction. Celle de Columbia à Augusta ne fait pas parcourir une distance plus grande que la préférentielle de dépenses. Ne peut-on pas construire un embranchement entre Columbia et Augusta? La distance mesurée sur la carte est d'environ 75 milles. La distance de la voie ferrée, cependant, d'Augusta à Aiken est jusqu'au point de jonction à Aiken près de Columbia, est à la distance de 17 milles et réduirait ainsi à 58 milles. Nous serions ainsi une ligne vive et directe d'Augusta à Columbia, avec le moyen de passer par Wilmington ou par Charlotte et Danville. Plus loin est Abbeville, qui est en communication avec Columbia par une voie ferrée, et en fait Athens, en Géorgie, qui se trouve en connexion avec le chemin de fer d'Augusta et Atlanta. Ces points sont distants l'un de l'autre de 65 milles. Elle pourrait serait par un embranchement, nous aurions entre la Géorgie et les Etats de l'Est une ligne plus méridionale et plus sûre.

MESSAGES DE GOUVERNEURS.

Les messages des gouverneurs des divers Etats sont arrivés. Les uns après les autres. M. Andrew, du Massachusetts, s'est donné la peine d'écrire un long document de 112 pages, dans lequel il a mis à peu près égale celui du son Etat, celui de l'Etat lui-même du Nord. M. Bradford, du Maryland, s'est occupé de la nouvelle constitution qui a été adoptée par son Etat libre. Les gouverneurs de l'Indiana, du Kentucky et de l'Illinois n'ont pas encore communiqué leurs messages. M. Yates, ex-gouverneur de ce dernier Etat, a été remplacé par la Législature.

M. Fletcher, nouveau gouverneur républicain du Missouri, a été inauguré hier à Jefferson City. Son message porte l'empreinte du radicalisme le plus radical. M. Fletcher recommande l'abrogation de toutes les lois favorables à la servitude, et demande des vœux pour l'adoption de l'amendement à la constitution prohibant l'esclavage. Les autres points du message sont d'un intérêt purement local.

Les législatures du Maine et du Michigan se sont réunies et ont reçu dans leurs capitales respectives les messages des gouverneurs. Cony et Blair ont présenté le leur. Ils recommandent la réélection de M. Lincoln, une vigoureuse poursuite de la guerre. M. Cony applaudit l'abrogation du traité de réciprocité avec le Canada et demande l'organisation effective des milices de l'Etat en vue d'éventualités possibles sur les frontières. Il voudrait aussi que tous les dépenses encourues par l'Etat pour la défense de la nation soient [illegible] au gouvernement.

Les Unionistes inconditionnels se sont réunis avant hier à Frankfort (Kentucky). Ses résolutions recommandent l'abolition de l'esclavage par voie d'amendement à la constitution. Ajoutons que l'Union inconditionnelle était peu nombreuse et comptait parmi ses membres plusieurs notabilités officielles.

LES DESERTIONS.

Nous lisons dans le Courrier des Etats-Unis:

On ne parle à chaque instant de compagnies, de bataillons et de régiments confédérés qui désertent en masse. Certes, si l'on additionnait les désertions de ce genre enregistrées depuis quatre ans par la presse du Nord, on arriverait à un total fabuleux, qui dépasserait de beaucoup le chiffre de la population mâle du Sud. Cependant, les désertions sont tout aussi nombreuses au Nord qu'au Sud; non seulement les déserteurs à l'intérieur, au nombre si grand à l'armée, mais aussi les désertions à l'ennemi. Nous fournissons l'exemple suivant à la correspondance d'un journal peu suspect, le Times:

"City Point, 31 décembre.

Voici l'histoire d'un seul régiment parmi ceux-là, qui sont à une connaissance. Sur 627 soldats envoyés du New Hampshire au onzième régiment de cet Etat, 137 ont déserté au front; 168 seulement sont arrivés au régiment. Sur les 128, 82 ont déserté en [illegible]. Ce fut la une honteuse révélation, mais plus on la laisse de publicité au mal, plus il sera facile d'y remédier."

De notre côté, nous recevons de Petersburg une lettre ainsi conçue:

"Les 8me et 11me du New-Jersey étaient campés l'un près de l'autre. Avant d'être envoyés avant-postes, le 11me reçut pour recrue du whiskey, celui par précaution est arrosé. Le 8me, lui, ne dut pas recevoir, refusa d'aller aux avant-postes. Le lendemain, on revint à tous les hommes du régiment une bouteille de whisky, dans un endroit exposé au feu des Confédérés. Cependant, plus heureux que les chefs fédéraux, n'ont pas exécuté d'une question. Le soir, le 8me était rentré dans l'ordre, et envoyé aux avant-postes. Dans la nuit, sur cent hommes, quarante-trois ont passé à l'ennemi."

LE COTON DES ETRANGERS.

La décision du gouvernement relative au coton capturé à Savannah menace de soulever une question internationale assez complexe. Il est avéré qu'une majeure partie de ce coton appartient à des sujets anglais et étrangers qui l'ont acheté de bonne foi durant leur résidence dans le Sud. Or, le gouvernement se l'appropriant et déclarant aux propriétaires que l'alternative de toutes d'indemnisation proviendrait pour faire valoir leurs droits, il s'ensuit que des intérêts considérables vont se trouver lésés par cette mesure arbitraire. Le coton n'est pas un article de contrebande de guerre et il n'y a aucune raison légitime pour qu'il soit traité à un régime spécial, surtout en ce qui regarde un particulier, par des étrangers. On dit qu'il se trouve dans les entrepôts de Mobile une centaine de mille balles de coton appartenant à des négociants anglais et français. Il serait désirable à tous les points de vue que le gouvernement prît une décision plus conforme au respect dû à la propriété privée, avant que les chances de la guerre ne viennent aggraver le mal en augmentant ces pertes.

[Courrier des E.-U.

CHAMBRE DE COMMERCE DE NEW YORK

Nous lisons dans un journal de New York:

La Chambre de Commerce de New York a définitivement refusé de répondre à la communication des négociants de Bahia, qu'elle avait qualifié de fauteurs de pirates, pour avoir protesté contre la capture illégale du Florida. Non satisfaite de cette démarche, la Chambre vit avec ces remerciements au capitaine Napoléon Collins pour la destruction du corsaire. La Chambre ne donne pas assurément une grande idée de sa neutralité et de ses scrupules en fait de droit des gens. Qu'elle soit satisfaite de la disparition du Florida, nous le comprenons; mais qu'elle approuve et couvre un acte de pirate [illegible], nous ne le concevons guère, et sa considération en souffrira.

La Chambre a de même été très nommé un comité qui avisera aux moyens de pourvoir des secours aux citoyens malheureux de Savannah plongés dans la détresse.

RENCONTRE DU CORSAIRE.

Le capitaine du trois-mâts Kate Prince, arrivé à New York, rapporte que son bâtiment a été abordé le 12 novembre par 3° de latitude et 29° 30 de longitude par une embarcation du corsaire Shenandoah, dont le commandant lui intima l'ordre de se rendre à son bord avec ses papiers. Après un examen sérieux des papiers, le capitaine confédéré Waddell déclara le navire de bonne prise, mais comme la cargaison était consignée à une maison anglaise du Brésil par un commencement de neutralité constaté, il se contenta de mettre le trois-mâts sous caution de $40,000. Le capitaine et l'équipage du Kate Prince témoignent hautement de l'urbanité et de la justice déployées par les officiers confédérés dans ces circonstances.

FRANCE.

Correspondance du Courrier des E.-U.

Paris, 23 décembre.

Le message indigeste de M. Lincoln ne contient en matière peu exacte de prévoir du Mexique, où il atteste de ne voir que "la continuation de la guerre," ont produit une impression fort désagréable en France. Je pourrais en dire autant du peu d'espérance que laisse ce message au point de vue de la cessation de la guerre entre les Etats américains. En tout cas, il en résulte qu'en apparence est beaucoup plus tenace que le fond. Le président Lincoln parle comme il croit devoir parler aux Américains; il a ses motifs pour donner à son langage cette portée qui nous intéresse peu, et pour traiter à ce point de vue certaines questions qui ont peut-être tout autre aspect.

Mais je puis vous assurer qu'en tout ce qui concerne la politique française vis-à-vis des Etats, les actes du gouvernement de Washington n'ont rien d'hostile, ni de malveillant. Il est certain, au contraire, que le gouvernement français et sans inquiétude la régence de la Présidence et est certain aussi, quel que soit le ton du message, que M. Lincoln [illegible] diverses, et en dernier lieu, par voie diplomatique, les assurances les plus amicales au gouvernement français. Parmi ces assurances, la plus expresse est celle de ne rien faire qui puisse gêner les adversaires de la France au Mexique, et de ne point nuire.

Ces déclarations, que je vous livre pour positives, ont un sens assez précis. Elles sont comme la contre-partie de certains passages des journaux et prouvent la ligne de conduite à travers les apparences les plus contradictoires de M. Lincoln, seront plus longs.

Je vous ai annoncé que la crise ministérielle était terminée en Espagne, et que le maréchal Narvaez avait repris son portefeuille. Hier, la reine a ouvert les cortès. Elle a déclaré que les relations de l'Espagne étaient excellentes avec toutes les nations, à l'exception du Pérou: "dont le gouvernement sera bientôt convaincu que la justice n'est pas de son côté." Sa Majesté a aussi exprimé l'espoir que l'entente de paix parfaite serait bientôt rétablie, ainsi que l'ordre entre elle et le Chili.

La reine a ajouté qu'il y a des motifs et un doute que l'avènement de Maximilien, inauguré sur tout ce pays une ère nouvelle, [illegible].

"La question italienne est encore pendante, et le mouvement révolutionnaire qui a existé dans ce pays a donné lieu à des nouvelles combinaisons diplomatiques. Aussitôt que les affaires seront réglées d'une manière définitive, mon gouvernement prendra cette question en considération de la manière que dictera la prudence sans cependant manquer au respect et à l'amour filial que l'Espagne, comme nation catholique, professe pour le père commun des fidèles."

Relativement à Saint-Domingue: "Je juge à propos de déclarer que l'état général de Saint-Domingue n'est pas très satisfaisant. Pour y remédier, il peut être utile de quelque projet de loi d'un grand caractère." La Epoca prétend que ce paragraphe du discours du trône se rapporte immédiatement à la question de Saint-Domingue. La Epoca croit qu'on agira pour l'abandon de cette île.

J'étais bien informé, dans ma lettre il y a huit jours, en vous disant que l'Angleterre y avait pris précisément à l'égard des États-Unis comme belligérants. Voici les faits. Bien avant l'incident actuel, sir Crampton avait cru devoir demander à son gouvernement des instructions sur ce sujet; [illegible] rien jusqu'ici. Lord Russell a dû lui répondre alors qu'une dépêche adressée au cabinet de Madrid, [illegible].

Dans ce différend, ce qu'il y a de plus attaché à cela, [illegible], et ce qu'il y a de [illegible] l'ambassadeur anglais, et qu'on n'en peut plus satisfaire. [illegible] que l'Angleterre sur ses questions qui l'engage, à tout au plus haut degré la pression de la haute [illegible] lord Russell a autorisé sir Crampton à annoncer au cabinet espagnol sa résolution de cesser d'entretenir tout acte qui pourrait être considéré comme hostile au gouvernement, sur les indigènes quelconque sur les côtes hollandaises du royaume.

Et la Epoca ajoute: "Nous n'avons pu ne rien reprocher une tendresse bien particulière pour la politique anglaise, nous avons la satisfaction de déclarer que sa conduite dans cette circonstance a été digne d'une grande puissance et a mérité nos plus sincères éloges."

Voilà tout l'esprit de la question intérieure. Ainsi, il n'y a pas eu de la part de l'Angleterre la notification annoncée, et elle n'est libre de rétablir un point de droit, en n'assistant point à l'aliénation de tout acte hostile.

1865.

AVIS IMPORTANT AUX DAMES

Nouvelle et merveilleuse invention.

Jupons brevetés elliptiques à ressorts doubles, de J. W. BRADLEY.

Ce jupon est le plus ELEGANT, le plus PARFAIT, le plus LEGER et le plus DURABLE, qui ait jamais été fabriqué. Il est à VENDRE dans la plupart des meilleurs ETATS UNIS.

Demandez à voir le JUPON ELLIPTIQUE à DOUBLES RESSORTS.

Pour une plus ample description, voir le Picayune et le Times.

JUPONS ELLIPTIQUES, à ressorts, de Duplex, patente de J. W. Bradley, à vendre, à partir du 1er février par E. A. GARDNER & BROS, Rue du Canal, No 129.

JUPONS ELLIPTIQUES, à ressorts, de Duplex, patente de J. W. Bradley, à vendre par J. ITHILACH, rue du Canal.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

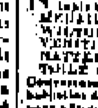

CHARLOTTE LEVY a l'honneur d'annoncer aux dames de la ville et de la campagne, qu'elle vient de transférer sa résidence au No 156 rue du Canal, entre Baronne et St-Charles. Toutes modes de Paris. Elle est prête à recevoir les plus importantes commandes au tout goûts.

A LOUER, le second étage du No 156 rue du Canal.

Entrepot de Tapis,

No. 10.....Rue de Chartres.....No. 10

Nous avons en magasin un grand assortiment de tapisseries:

MEDAILLONS, velours, tapisserie, WILTON, BRUXELLES, VENITIENS et autres tapis, NATTES blanches, rouges, à carreaux, &c. TOILE CIREE de différentes largeurs et qualités. Couvertures de table et de piano, [illegible].

A. BROUSSEAU & Co.

GRAND CIRQUE EUROPEEN DE SETH B. HOWES.

POSITIVEMENT POUR UNE SEMAINE, A partir du 16 Janvier 1865.

CERCLE TIVOLI.

TOUS LES JOURS, A MIDI ET LE SOIR

SPECTACLES POPULAIRES

25 cents.

Places réservées 50 cents.

Parmi les principaux artistes, on cite: Mlle CARLOTTA DE BERG, la première écuyère du Cirque de Paris, M. JAMES ROBINSON, le roi des écuyers; CROCKET, le dompteur de lions; Mlle LUCY WATSON, CHAFFEE et WHITNEY; [illegible].

Les portes s'ouvriront à 11 HEURES DU MATIN ET A 6 HEURES DU SOIR.

Bureau Central de Commissaires

Ville de la Nlle-Orléans, 14 janvier 1865.

[illegible]

Dix-huitième Precinct.

[illegible]

Dix-neuvième Precinct.

[illegible]

Bureau du Surintendant,

Service de recrutement de Volontaires

Nlle-Orléans, 2 janvier 1865.

[illegible]

SHELDON STURGEON.

Banque des Citoyens de la Louisiane

[illegible] K. ROUSSEAU, caissier.

Banque de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 2 janvier 1865.

[illegible] J. P. LEVINE, Caissier.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et des Opelousas.

[illegible] W. H. HOLMAN, secrétaire.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer Pontchartrain

[illegible] Wm. L. CARTER, secrétaire.

Compagnie du Gaz.

Nlle-Orléans, 6 janvier 1865.

Avis aux actionnaires.

[illegible] WM. H. BROWN, Trésorier.

Compagnie d'Assurance Hope, de la Nlle-Orléans.

No 129, RUE DU CANAL.

[illegible] A. LABERTRY, Secrétaire.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE

[illegible]

CHARLES BRIGGS, Président. [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 12 janvier 1865.

[illegible] L. W. SAQUIN, Secrétaire.

BUREAU DES CONTRIBUTIONS.

[illegible]

SPECTACLES.

Théâtre des Variétés, RUE GRAVIER.

Mardi soir, 17 janvier. [illegible] Mlle HENRIETTA IRVING [illegible] BARTON HILL [illegible] THE STRANGER [illegible] ON A SPREE [illegible]

Théâtre St-Charles.

Mardi soir, 17 janvier 1865.

THE TICKET OF LEAVE MAN [illegible] THE SEVEN SISTERS [illegible]

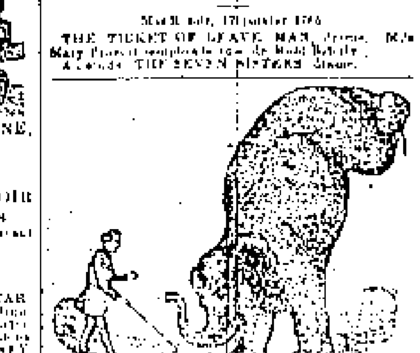

Académie de Musique.

Pour la semaine commençant

LUNDI, 16 janvier.

GRANDE COMBINAISON DE TOUS TROUPES EN UNE SEULE [illegible]

Bal paré, masqué et de Pompiers,

QUI SERA DONNÉ PAR LE PELICAN HOOK AND LADDER FIRE COMPANY No 4,

LE JEUDI, 26 JANVIER 1865,

A la salle de l'Opéra, rue Bourbon.

—Directeurs—

[illegible]

SIGN OF THE BRONZE PEN

A LA PLUME DE BRONZE

PAPETERIE ET IMPRIMERIE

Papiers et Articles de Bureaux.

[illegible]

REGISTRES DE COMMERCE

Commission et Importation directe,

FRANCIS BRUVAIN, [illegible]

LA GRANDE CLAIRVOYANTE Madame LA BLANCHE,

[illegible]

PLUS DE DISTANCE! DIVINATION, PREDICTION! PAR MADAME ADAH,

[illegible]

PIERRE CABANAVE,

Entrepreneur de pompes funèbres, &c.

[illegible] PIERRE CABANAVE.

Habitation à louer, DANS LA PAROISSE PLAQUEMINES.

[illegible] A. BOUGARD.

EUG. ROCHEREAU & Co,

COMMISSION MARCHANTS,

16 & 18, St-Louis St.

Sole agents for the sale of the following goods:

KRUG & Co's Champaign, GODARD FRERES, Brandies, RAYNAL & Co's do BRANDIES of the Central Society OF VINEYARD PROPRIETORS OF COGNAC, &c.

New Orleans, 5 th January 1865.

A VENDRE! Un magasin de chaussures bien situé et achalandé.

[illegible] S. H. LAROSE.

Restaurant Pino.

CE RESTAURANT ET SALON D'HUITRES est situé au No.

23 St Charles 23

[illegible]

Restaurant St-Louis

Tenu par HENRI BAUTIER,

Chambres garnies pour habitants.

Salons pour noces et repas de famille.

[illegible]

Chemin de fer Pontchartrain.

Arrangement d'hiver.

Pour le Lac, aller et retour, le même jour, 25 cents. A la station de Gentilly, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

[Convois à vapeur]

—Départ des chars—

[illegible]

O. PANDELLY, Surintendant.

ALFRED BOULIGNY, encanteur

Rue Carondelet, No 20,

SUCCURSALE des ventes de propriétés foncières, d'esclaves, de meubles et fait des ventes au dehors.

L. E. MARCHAND, IMPRIMEUR,

201.... Rue de Chartres 201

Entre Ste Anne et Dumaine.

BOLS D'ARMÉNIE DU DR CH. ALBERT

[illegible]

COPAHINE MEGE

Approuvée par l'Académie de Médecine. 23 ANS DE SUCCÈS

[illegible] PRÉPARATION AGRÉABLE, DISCRÈTE, FACILE A PRENDRE en voyageant et en travaillant, guérit en 6 jours les maladies contagieuses, préparée par JOZEAU, pharm., 114, boulevard Magenta, Paris.

Pour éviter la contrefaçon, exiger ma signature et ma marque de fabrique.

ERGOTINE. DRAGÉES D'ERGOTINE DE BONJEAN.

Médaille d'or de la Société de Pharmacie de Paris.

[illegible]

INJECTION BROU

HYGIÉNIQUE INFAILLIBLE et PRÉSERVATRICE [illegible] A Paris chez l'inventeur BROU, rue Lafayette, 103, et Boulevard Magenta 114.

DRAGÉES DE CUBEBINE AU COPAHU DE LABELONYE

[illegible]

MALADIES DE LA PEAU

[illegible]

Compagnie de paquebots de la malle de la Nouvelle Orléans.

BEN FRANKLIN,

Paquebot de jour.

[illegible]

AVIS AUX MEDECINS.

Sirop du Dr FORGET

Il guérit Rhumes, Toux, Coqueluches, Bronchites, [illegible] Un conflerie à café redit: CHABLE, Paris, rue Vivienne 36, et les principales Pharmacies.

AUX MALADES.

[illegible]

POUR VERA CRUZ. [illegible]

POUR TUXPAN [illegible] BAUR & ROUX.

POUR MATAMOROS. [illegible] GEORGIANA [illegible] J. O. NIXON.

POUR MATAMOROS [illegible] PRINCE ROYAL [illegible] JOSEPH KRAUS.

POUR MATAMOROS [illegible] FANCY [illegible] L. JOUBLANC.

POUR MATAMOROS [illegible] L. JOUBLANC.

MODES.

MADAME VEUVE BEAUVALET [illegible]

MALADIES.

Blennorrhagie, Gonorrhée, Injection et Poudre du Dr TRERDE.

[illegible]

Vaccin.

MADAME MAURY [illegible] CONSULTATIONS [illegible]

Vaccination.

MME. VALFERAUD [illegible]

Prets sur gages.

[illegible] J. HART.

Avis de médecin.

W. H. BODENHAMER, M. D., de New York, [illegible] HEMORROIDES, les FISTULES, les FISSURES, la CHUTE DES INTESTINS, le RETRECISSEMENT DES INTESTINS, ULCERATIONS DES INTESTINS, [illegible]

AVIS.

LE Dr RODRIGUEZ, de la Faculté de la Havane [illegible]

LE Dr. JULES A. MATHIEU, HOMOEOPATHISTE,

REPRENANT [illegible] No 310 rue des Remparts, près l'Esplanade.

AVIS.

ETANT obligé de m'absenter [illegible] M. ESCOUBAS, Dr. Nlle-Orléans, 13 déc 1864.

POUR MATAMOROS [illegible] W. R. BODENDORFF.

POUR MATAMOROS ET VERA CRUZ [illegible]

POUR MATAMOROS [illegible] F. CLAVEL.

POUR VERA CRUZ [illegible] ROBERT JUMP.

POUR MATAMOROS [illegible] ANDALUSIA [illegible]

POUR MATAMOROS [illegible] WELCOME [illegible]

POUR MATAMOROS [illegible] MARY MORRIS [illegible] F. CLAVEL.

Avances en argent.

[illegible] WILLIAM J. REID.

VENTES A L'ENCAN.

PROPRIETES AMELIOREES DANS LE DEUXIEME DISTRICT

Héritiers Vignaud vs. Sophie Vignaud, épouse de A. Gautier & al. pour opérer un partage.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur. Bureau No 20 rue Carondelet.

[illegible]

EVITEZ LE TIRAGE

60.....Rue Carondelet.....60

[illegible]

LICENCES DE VILLE.

[illegible]

DENTISTES.

LE Dr. B. F. WRIGHT,

GRADUÉ du Collège de Chirurgie dentaire de New-York, [illegible]

Changement de domicile.

CONSERVEZ VOS DENTS.

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN DENTISTE [illegible]

O. PETITPAIN

Commerce maritime

ET NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE

A MATAMOROS.

VICTOR DUBOIS.

SALON pour la COUPE DES CHEVEUX [illegible]

58 ..... Rue Royale 58

Consulat de France.

Avis mensuel—Janvier 1865.

[illegible]

LOUISIANA ACADEMY,

Institution dirigée par M. A. Ferrier

PENSIONNAT ET EXTERNAT

Pour les jeunes gens, Rue Hôpital, No 111 entre Dauphine et Bourgogne.

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DERON,

175.....RUE DAUPHINE.....175,

[illegible]

INSTITUTION LOCQUET.

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES.

RUE DU CAMP

No 199 et 201, entre Julia et St Joseph

Institut St-Charles

Dirigé par Mme C. MAGE.

Pensionnat et Externat pour les Demoiselles

101.....RUE ROYALE.....101

En face de l'Opéra.

[illegible]

VINS, EAUX DE VIE, LIQUEURS &c.

[illegible]

VINS BLANC ET ROUGE.

[illegible]

LIQUEURS SUPERFINES [illegible]

CAFÉ A VENDRE.

A VENDRE, pour cause de départ, UN CAFÉ [illegible]

Café et Poste aux Huitres

A vendre pour cause de départ

L'ETABLISSEMENT [illegible]

PRESSES MECANIQUES.

LOUIS MARCHAND, Imprimeur,

34..... Rue Jefferson, près Chartres.....34

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

Vente par le Marshal.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Succession de M. Bernard Dufour [illegible]

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

[illegible]

Succession de Mme Dame Destrehan—

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle Orléans.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT [illegible]

[illegible]

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.

[illegible]

J. TUYES, président. J. W. HINCKS, secrétaire.

—Directeurs—

[illegible]

Association consolidée des Planteurs de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 9 janvier 1865.

L'ÉLECTION [illegible] M. L. FEIRR, caissier.